

PORTER A CONNAISSANCE

du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

*Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes de La Haye-du-Puits*

RAPPORT ECRIT

Avril 2013



TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AB : Agriculture Biologique

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FREDON : Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

FTP : File Transfer Protocol (protocole de transfert de fichiers)

Kteq CO₂ : Kilotonnes en équivalent CO₂

MAEt : Mesures Agro-Environnementales territorialisées

PGB : Plan de Gestion du Bocage

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PnrMCB : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

RIS : Relais Informations Service

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SIG : Système d'Information Géographique

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

*Le présent Porter à Connaissance a été réalisé
par l'équipe technique du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
Contenu.....	2
Utilisation.....	2
Mode d'emploi des fiches.....	3
 LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN	 4
Qu'est ce qu'un Parc ?.....	4
Le PnrMCB.....	4
 LA CHARTE 2010-2022 DU PARC	 6
Qu'est ce que la Charte d'un Parc ?.....	6
La Charte du PnrMCB.....	6
La Charte du Parc et les documents d'urbanisme.....	6
 ORIENTATION 1	 8
 ORIENTATION 2	 10
 ORIENTATION 3	 12
 ORIENTATION 4	 14
 ORIENTATION 5	 16
 ORIENTATIONS 6 ET 7	 18
 ORIENTATIONS 8 ET 9	 20
 PLAN DE PARC	 22
 ANNEXES	 25
Glossaire.....	26
Bibliographie.....	27
Documents disponibles sur le serveur FTP.....	28
Données SIG disponibles sur le serveur FTP.....	29

INTRODUCTION

Le présent « Porter à Connaissance du Parc » comprend les informations, dont le Parc dispose, et jugées utiles pour l'élaboration de votre document d'urbanisme. Ce dernier doit être compatible avec la Charte du Parc.

Il a pour principal objectif **de contribuer à la préparation du projet et de faciliter la mise en œuvre de la Charte** dans les documents d'urbanisme (Mesure 19 de la Charte du Parc).

Le Parc réalise ce « Porter à Connaissance du Parc » dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités pour l'élaboration de leur document d'urbanisme et de son rôle de Personne Publique Associée.

Contenu

Le « Porter à Connaissance du Parc » comporte un rapport écrit et un accès FTP.

Rapport écrit

Le rapport écrit se divise deux parties :

- Le Parc et la Charte du Parc : Informations générales sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, et la Charte 2010-2022 du Parc.
- Les orientations de la Charte : Pour chacune des orientations de la Charte concernant l'urbanisme, une fiche ainsi qu'une carte sont fournies. Le mode d'emploi des fiches est présenté à la page suivante. Les cartes accompagnant les fiches sont des cartes de synthèses qui ont pour principal objectif d'illustrer le contenu des fiches. Elles ne représentent en aucun cas l'exhaustivité des connaissances du Parc dans les thématiques concernées.

Les mots suivis d'un astérisque * sont définis dans le glossaire.

Accès FTP

Le Parc met à disposition, de la communauté de communes et du bureau d'études chargé de la réalisation du document d'urbanisme, un certain nombre d'études, de documents et de données sur le serveur FTP du Parc.

Utilisation

Les informations contenues dans le rapport écrit et sur le serveur FTP du Parc ont vocation à nourrir le projet des collectivités. Elles pourront donc être reprises, sous réserve d'en citer la source, dans les différentes pièces du document d'urbanisme.

Les informations fournies concernent uniquement la partie de la communauté de communes appartenant au territoire du PnrMCB. Celle-ci est désignée dans le présent Porter à Connaissance « territoire Parc de la communauté de communes ».

Toutes les cartes réalisées par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin sont soumises à des droits d'utilisation particuliers. Toute publication ou reproduction de ces cartes doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Parc.

Pour toutes questions ou contact :

BELLANGER Hégésippe

Chargé de mission urbanisme

02 33 71 62 46

hbellanger@parc-cotentin-bessin.fr

Mode d'emploi des fiches

Liste des principes concrets du rapport de Charte et du Plan de Parc qui orientent de manière significative l'urbanisation et **qui doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.**

Pour connaître les paragraphes de la Charte concernés par les principes à prendre en compte, il faut se reporter aux références indiquées entre parenthèses.

Informations dont dispose le Parc sur le territoire. Ces informations, non-exhaustives, doivent permettre d'alimenter les réflexions, d'attirer l'attention sur des points nécessitant une vigilance particulière, et de souligner les enjeux spécifiques liés aux principes de la Charte.

Elles pourront être reprises en totalité ou partiellement dans le rapport de présentation mais n'ont pas vocation à se substituer à l'analyse du territoire.

Liste des principales études (études techniques, rapport de stage...) et publications (techniques, touristiques...) dont le Parc dispose.

Les études sont soit disponibles sur le serveur FTP du Parc (liste fournie en annexe), soient consultables au siège administratif du Parc. Les publications sont quant à elles téléchargeables sur le site internet du Parc dans la rubrique Téléchargements.

Pour obtenir les références complètes des études et publications citées, veuillez contacter le Parc.

Liste des principales actions (missions assurées par le Parc, projets pilotés par le Parc...) et politiques (politiques d'aides et/ou d'accompagnement) actuellement menées par le Parc.

Ces actions et politiques sont conduites grâce aux soutiens et aux contributions de nombreux partenaires.

Pour obtenir, les descriptions détaillées des actions et politiques citées, veuillez contacter le Parc.

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN PARC NATUREL RÉGIONAL

ORIENTATION 1 : CONFORTER LA BIODIVERSITÉ EN PRENANT EN COMPTE LES DIFFÉRENTS USAGES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préserver et maintenir en bon état de conservation le patrimoine sur les sites Natura 2000 et les Zones d'Intérêt Écologique Majeur (Mesures 1, 2 et 19, Plan de Parc)
- Prendre en compte la nature ordinaire (jalons, mares, verges, chovèches...) et les espèces emblématiques (chèvres-souris, cigognes...) (Mesures 7 et 8)
- Intégrer les problématiques des continuités écologiques (Mesures 9, 15 et 19, Plan de Parc)

INFORMATIONS

Le territoire de la communauté de communes est concerné par deux sites Natura 2000 et quatre Zones d'Intérêt Écologique Majeur :

- Site Natura 2000 - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vents > Directive Habitats
- Site Natura 2000 - Basses vallées du Cotentin et Baie des Vents > Directive Oiseaux
- Zones d'Intérêt Écologique Majeur : « Littoral de la côte Est », « Basses vallées de la Doune » et « Baie des Vents » (dont la Basse vallée nationale du Domaine de Bauguellet)

Ces espaces, qui couvrent une partie importante de la communauté de communes, représentent un capital de biodiversité extraordinaire pour le territoire.

La nature ordinaire est présente sous différentes formes sur le territoire. Le bocage, avec ses composantes (haie, talus, mares, chovèches...), en est l'élement le plus marquant. Le territoire de la communauté de communes comporte deux types de bocage : le bocage adou du Plain (ancien bocage à Cormes) et le bocage vallonné du secteur de Picaville. Il est à noter que la densité du réseau de mares sur le territoire est particulièrement remarquable.

Parmi les espèces emblématiques présentes sur le territoire, il peut être cité les chèvres-souris (dans de nombreux bâtiments), la cigogne fau proximité du marais, la chouette chevêche (dans plusieurs bâtiments du secteur des prés) ainsi que le phoque veau-marin (dans la Baie des Vents).

Mettre et maintenir les continuités écologiques est devenu un principe majeur pour la sauvegarde de la biodiversité. À l'échelle de la communauté de communes, les principaux éléments à intégrer dans les réflexions sur les continuités écologiques sont le bocage (haies, prairies...), les milieux humides (marais, mares, petites zones humides du bocage...), les cours d'eau, les milieux dunaires et les milieux prairiaux. Les sous-trames écologiques du bocage et des milieux humides semblent être les plus sensibles à l'urbanisation.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Documents d'objectif des sites Natura 2000 Directives Habitats et Oiseaux - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vents (2010)
- Approche intercommunale de la Terre verte et bleu de la communauté de communes de Sainte-Mère-Église (2012)
- Définition d'une stratégie de conservation d'un réseau de mares à l'échelle communale - Exemples de Basseville et Sainte-Mère de Mont (2013)

Publications

- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Natura 2000, Un patrimoine d'intérêt commun » (2010), « Migrateurs » (2011), « Le phoque veau marin » (2012)
- Collection CONSEIL du Parc : « Accueillir des chèvres-souris » (2010), « Accueillir la chouette chevêche » (2011)
- Flore et végétation des marais (2007)
- Les oiseaux nicheurs des prairies humides (2002)

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Pour le compte de l'État, le Parc est opérateur de documents d'objectif des sites Natura 2000 - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vents > Directive Habitats et Oiseaux.
- Le Parc met en place, avec les agriculteurs du territoire, des Mesures Agro-Environnementales favorables (MAEF) sur les sites Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Le Parc anime une politique « Marais communaux » qui soutient les communes possédant des surfaces de marais gérées en collectif.

Porter à Connaissance du Parc 9 PNRMCB/Décembre 2012

Liste des principales données SIG dont dispose le Parc. Elles sont disponibles sur le serveur FTP du Parc.

Le descriptif sommaire de chacune de ces données est fourni en annexe.

LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Qu'est ce qu'un Parc ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Un Parc naturel régional a pour missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

Pour en savoir + : www.parcs-naturels-regionaux.fr

Le PnrMCB

Situé en Basse-Normandie sur les départements de la Manche et du Calvados, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB) couvre 150 communes sur une surface de 146 650 hectares, représentant une population de 74 000 habitants (RGP2006).

Le PnrMCB constitue un territoire exceptionnel à plusieurs titres :

- Une zone humide reconnue mondialement pour sa biodiversité* (27 350 ha de marais),
- Une importante ressource en eau potable d'intérêt régional,
- Un paysage de marais et de bocage particulièrement préservé,
- Une diversité patrimoniale et culturelle,
- Une histoire marquée par la seconde guerre mondiale.

Le territoire du Parc se décline selon cinq grandes unités écologiques et paysagères :

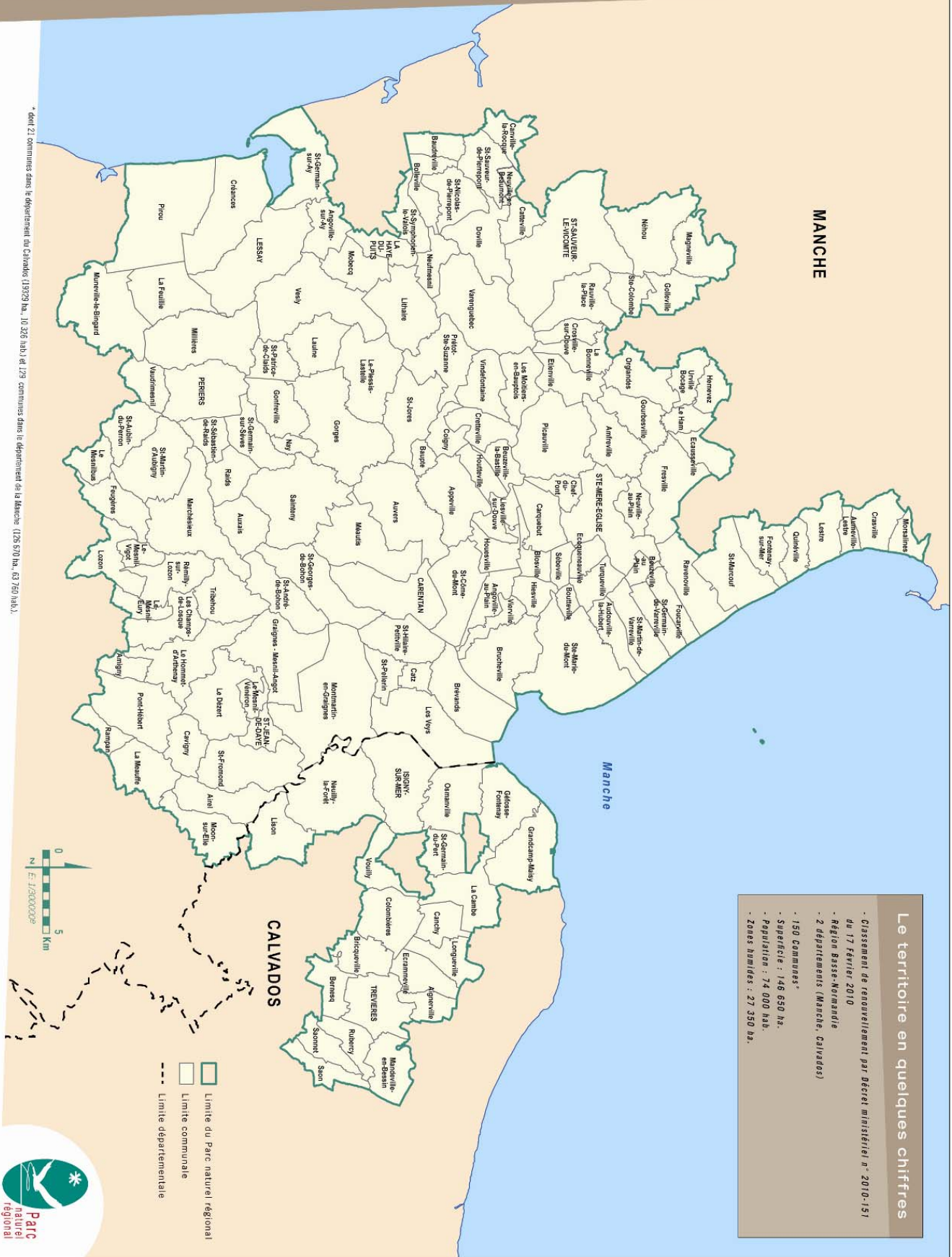
- Les marais ou « bas-pays » et leurs franges
- Le bocage ou le « haut pays »
- Les monts
- Le littoral (côtes est et ouest)
- Les landes

Le PnrMCB a été créé le 14 mai 1991. Son classement a été renouvelé par décret ministériel le 17 février 2010.

Le PnrMCB fonctionne comme un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte. Il associe différents échelons de collectivités : Communes, Conseils généraux, Conseil régional.... Les membres du comité syndical décident des grandes orientations du Parc sur proposition des commissions de travail. Le bureau gère au quotidien la mise en œuvre des actions du Parc. Une équipe pluridisciplinaire impulse et met en œuvre les actions de la charte sur le terrain.

Pour en savoir + : www.parc-cotentin-bessin.fr

Charte 2010-2022 - Le territoire



MANCHE

CALVADOS

Manche

Le territoire en quelques chiffres

- Classement de renouvellement par décret ministériel n° 2010-151 du 17 février 2010
- Région Basse-Normandie
- 2 départements (Manche, Calvados)
- 150 Communes*
- Superficie : 146 650 ha.
- Population : 74 000 hab.
- Zones humides : 27 350 ha.

* dont 21 communes dans le département du Calvados (13929 ha, 10 325 hab.) et 129 communes dans le département de la Manche (126 670 ha, 63 760 hab.).

des Marais du Cotentin et du Bessin - Tirage 500 ex - Mars 2010
Sources : P.N.R.M.C.B., ©IGN - BD Cartho® - 1989, Insee RP2006®



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Limite du Parc naturel régional
 Limite communale
 Limite départementale

LA CHARTE 2010-2022 DU PARC

Qu'est ce que la Charte d'un Parc ?

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour douze ans maximum. Elle engage les collectivités du territoire (communes, EPCI, conseils généraux...) qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

La Charte d'un Parc comporte :

- Un rapport qui présente le projet du territoire,
- Un plan de Parc qui spatialise les orientations du projet,
- Des annexes qui comprennent notamment les statuts du syndicat mixte du Parc et l'emblème du Parc.

Pour en savoir + : www.parcs-naturels-regionaux.fr

La Charte du PnrMCB

La Charte 2010-2022 du Parc a été approuvée par le Conseil régional de Basse-Normandie le 24 avril 2009 et adoptée par le décret ministériel du 17 février 2010. Elle est le reflet d'une histoire, d'une légitimité acquise au cours de ses 19 années d'expériences, de ses savoir-faire et d'une culture du dialogue avec ses partenaires. Le projet de territoire élaboré, détermine une ambition partagée traduite en orientations et actions de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire des marais.

La Charte 2010-2022 du Parc, reconnue Agenda 21* par le Ministère de l'Écologie, s'articule autour de 4 vocations :

- Vocation 1 : Gérer et préserver notre biodiversité* et notre ressource en eau pour les générations futures
- Vocation 2 : Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie
- Vocation 3 : Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique
- Vocation 4 : Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres

Chaque vocation de la Charte 2010-2022 du Parc se décline en plusieurs orientations et mesures.

Pour en savoir + : www.parc-cotentin-bessin.fr

La Charte du Parc et les documents d'urbanisme

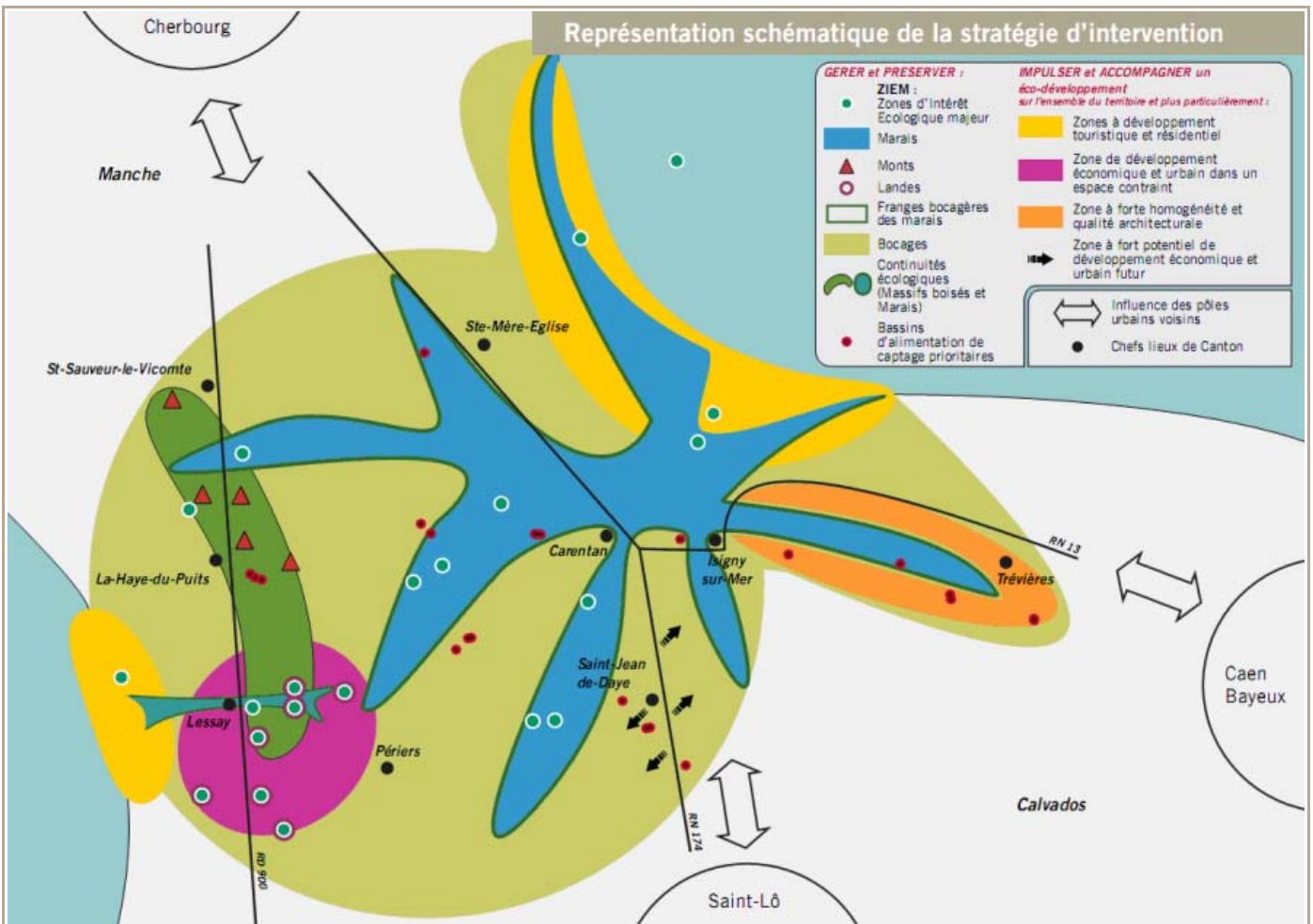
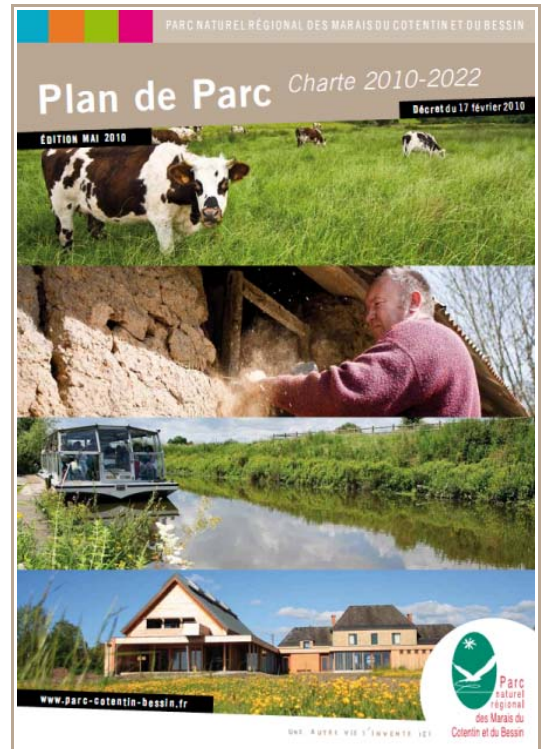
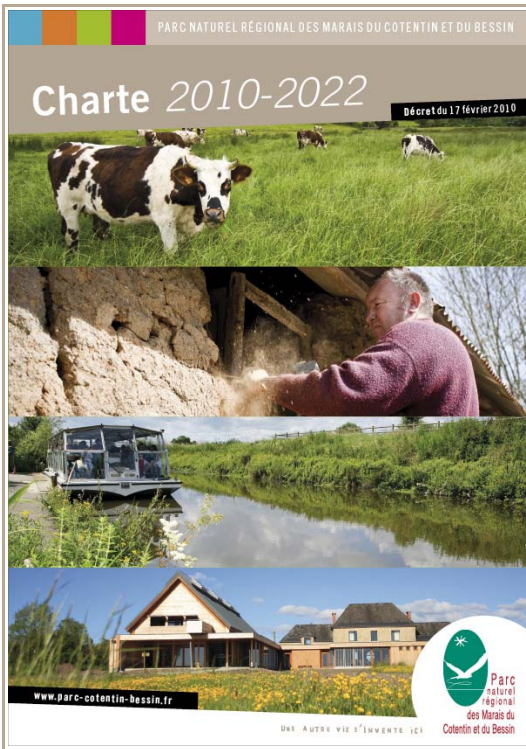
Conformément au Code de l'Environnement, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures des chartes des parcs naturels régionaux.

LA COMPATIBILITE

«La compatibilité d'un document, est la non contrariété avec les options fondamentales du document de norme supérieure. Elle implique une cohérence, une harmonie entre les documents. La décision ou la règle inférieure ne doit pas avoir pour effet d'empêcher l'application de la règle supérieure. Il n'est pas exigé dans ce cas que le destinataire de la règle s'y conforme rigoureusement, mais simplement qu'il ne contrevienne pas à ses aspects essentiels.» (source Conseil d'Etat – juin 1998)

La Loi «Solidarité et Renouveau Urbain» du 13 décembre 2000 reconnaît les Parcs naturels régionaux comme Personnes Publiques Associées dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Dans ce cadre, le Parc accompagne les collectivités (réalisation d'un Porter à Connaissance, participation aux réunions...) pour qu'elles élaborent des documents d'urbanisme compatibles avec les principales orientations de la Charte 2010-2022 du Parc.



ORIENTATION 1 : CONFORTER LA BIODIVERSITÉ EN PRENANT EN COMPTE LES DIFFÉRENTS USAGES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préserver et maintenir en bon état de conservation la biodiversité* sur les sites Natura 2000* et les Zones d'Intérêt Écologique Majeur* (Mesures 1, 2 et 19, Plan de Parc)
- Prendre en compte la nature ordinaire (jardins, mares, vergers, chemins...) et les espèces emblématiques (chauves-souris, cigognes...) (Mesures 7 et 8)
- Intégrer la problématique des continuités écologiques* (Mesures 9, 15 et 19, Plan de Parc)

INFORMATIONS

Le territoire Parc de la communauté de communes est concerné par **deux sites Natura 2000*** et **quatre Zones d'Intérêt Écologique Majeur*** :

- Site Natura 2000* « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys » (Directive Habitats)
- Site Natura 2000* « Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys » (Directive Oiseaux)
- Zones d'Intérêt Écologique Majeur* : « Vallée du Gorget » (dont la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie), « Landes du Mont de Doville », « Basse vallée de la Douve » et « Tourbière de Baupte »

Ces espaces représentent un capital de biodiversité* extraordinaire pour le territoire.

La **Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie**, située en partie sur le territoire de la communauté de communes, constitue l'une des dernières plus grandes tourbières actives de plaine en France. Haut lieu floristique bas-normand avec 233 espèces végétales répertoriées, ce site remarquable abrite de nombreuses plantes rares et/ou protégées. Le Parc assure la gestion de la réserve depuis sa création en 1991.

La **nature ordinaire est présente sous différentes formes sur la communauté de communes**. Le bocage, avec ses composantes (haie, talus, mares, chemins...), en est l'élément le plus marquant. Le territoire Parc de la communauté de communes comporte des bocages particulièrement fermés et denses (parmi les plus denses à l'échelle du Parc). Il est à noter également que la communauté de communes comprend plusieurs espaces boisés importants (bois de Limors, bois d'Etenclin, bois du Mont Castre...).

Parmi les **espèces emblématiques présentes sur le territoire Parc de la communauté de communes**, il peut être cité les chauves-souris (dans de nombreux bâtiments), l'Engoulevent d'Europe (Mont de Doville et bois de Limors), le Grand Corbeau (un couple observé à la carrière du Mont de Doville) ainsi que le Busard cendré (un couple observé dans les marais de Sangsurière).

Identifier et maintenir les **continuités écologiques*** est devenu un principe majeur pour la sauvegarde de la biodiversité*. A l'échelle de la communauté de communes, les principaux éléments à intégrer dans les réflexions sur les continuités écologiques* seront le bocage (haies, prairies...), les milieux humides (marais, mares, petites zones humides du bocage...), les cours d'eau, les milieux boisés, les landes et les milieux littoraux. Les sous-trames écologiques des milieux humides, du bocage et des milieux boisés semblent être les plus sensibles à l'urbanisation.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Documents d'objectif des sites Natura 2000* Directives Habitats et Oiseaux « Marais du Cotentin et du Bessin -Baie des Veys » (2010)
- Plan de gestion 2011-2015 de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie (2011)
- Approche intercommunale des Trames Vertes et Bleues et de la nature ordinaire dans les espaces publics communaux (2012)

Publications

- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Natura 2000*, Un patrimoine d'intérêt commun » (2010), « Migrateurs » (2011), « Le phoque veau marin » (2012), « Sur les chemins de la Sangsurière et de l'Adriennerie » (2012)
- Collection CONSEIL du Parc : « Accueillir des chauves-souris » (2010), « Accueillir la chouette chevêche » (2011)
- Flore et végétation des marais (2007)
- Les oiseaux nicheurs des prairies humides (2003)

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC






- Pour le compte de l'État, le Parc est **opérateur des documents d'objectif des sites Natura 2000*** « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » (Directives Habitats et Oiseaux).
- Le Parc met en place, avec les agriculteurs du territoire, des **Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)** sur les sites Natura 2000* des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Le Parc anime une politique « **Marais communaux** » qui soutien les communes possédant des surfaces de marais gérées en collectif.





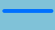

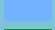

DONNEES SIG

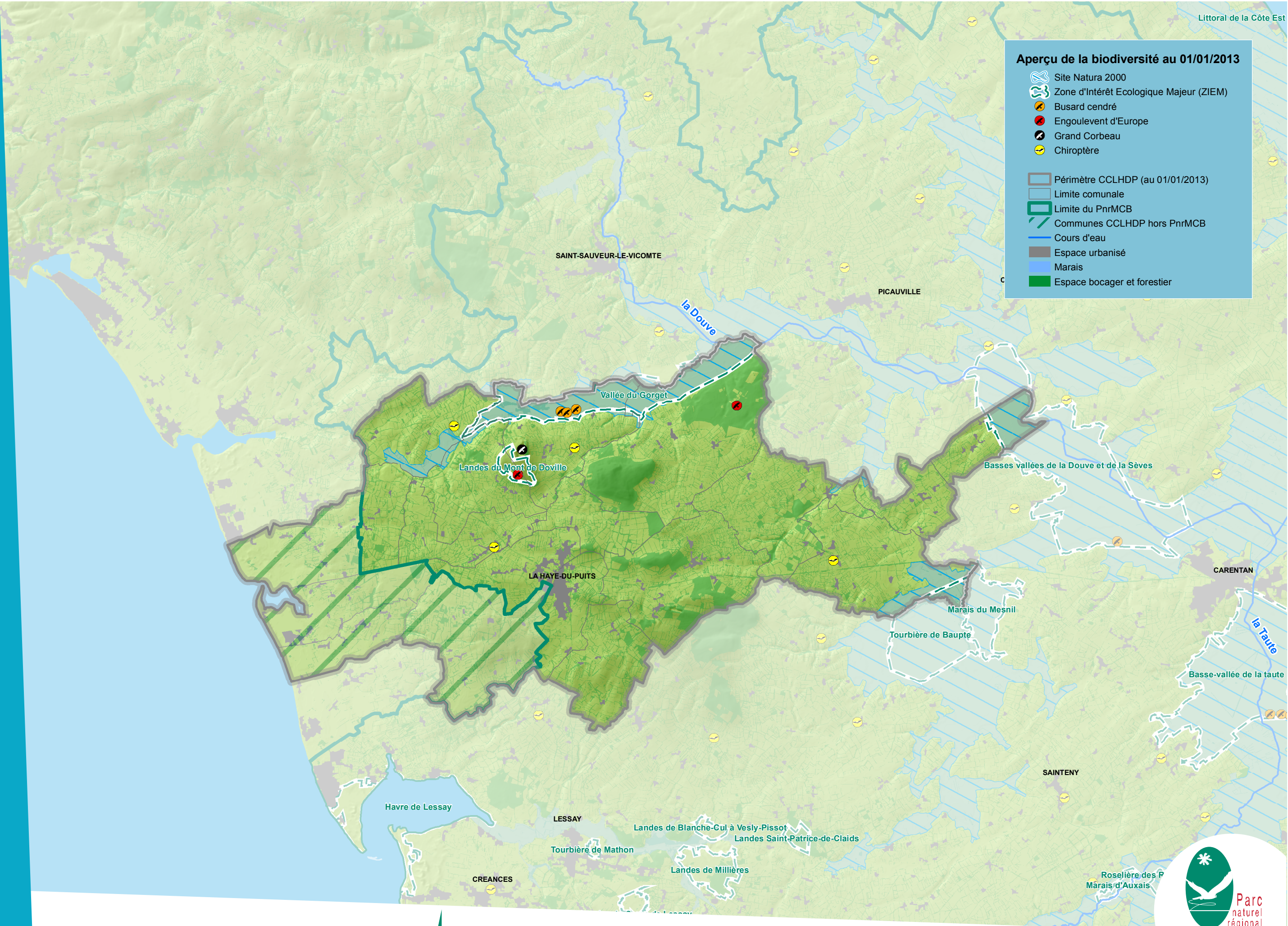
- Zones d'Intérêt Écologique Majeur*
- Colonies de chauve-souris
- Haies
- Réservoirs de biodiversité
- Occupation du sol

Biodiversité

Aperçu de la biodiversité au 01/01/2013

-  Site Natura 2000
-  Zone d'Intérêt Ecologique Majeur (ZIEM)
-  Busard cendré
-  Engoulevent d'Europe
-  Grand Corbeau
-  Chiroptère

-  Périmètre CCLHDP (au 01/01/2013)
-  Limite communale
-  Limite du PnrMCB
-  Communes CCLHDP hors PnrMCB
-  Cours d'eau
-  Espace urbanisé
-  Marais
-  Espace bocager et forestier



ORIENTATION 2 : ASSURER UNE GESTION ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Maintenir ou reconquérir un niveau qualitatif et quantitatif satisfaisant de la ressource en eau potable (*Mesure 12, Plan de Parc*)
- Maintenir ou reconquérir la qualité des eaux de surface (*Mesure 13*)

INFORMATIONS

6 captages d'alimentation en eau potable sont présents sur le territoire Parc de la communauté de communes :

- Saint-Nicolas de Pierrepont (La Chaussée et La Cour)
- Lithaire (Fontenay zone basse et Fontenay zone haute)
- Saint-Sauveur de Pierrepont (La Pèlerine)
- Saint-Jores (Le Hommet)

Les captages de Lithaire possèdent des bassins d'alimentation de captage identifiés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre du Plan Territorial d'Actions Prioritaires 2013-2018.

Le territoire de la communauté de communes est desservi par 3 Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP du Bauplois, des Sources du Pierrepontais et de Portbail) et 2 Syndicats communaux d'Adduction d'Eau Potable (SAEP de La Haye-du-Puits et de Lithaire). L'eau potable distribuée par ces syndicats est issue des aquifères de l'« Isthme du Cotentin » (dit « stratégiques » par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie) et des aquifères de socle. L'état de ces masses d'eau souterraines sont en cours de révision.

Les principaux cours d'eau du territoire Parc de la communauté de communes connaissent des problèmes de qualité (au titre de la Directive Cadre sur l'Eau pour la période 2006-2007) :

- Le Gorget et le Buisson : état écologique « médiocre »
- La Senelle : état écologique « moyen »

A noter que le cours d'eau de Varenguebec est le seul cours d'eau du SAGE Douve-Taute à posséder un état écologique « très bon ». Pour chacune de ces masses d'eau superficielles, des impératifs d'amélioration de la qualité et d'atteinte d'un bon état, ont été fixés à moyen terme (2015, 2021 ou 2027).

L'ensemble des communes de la communauté de communes, hormis Surville et Glatiny, sont couvertes par le SAGE Douve-Taute, dont le Parc porte la démarche d'élaboration sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau. L'état des lieux et les éléments de diagnostic ont été validés en 2010, et les enjeux et objectifs en 2012.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- État des lieux et éléments de diagnostic du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Douve-Taute (2010)

Publications

- Lettre du SAGE Douve-Taute : « infoSAGE n°1 » (2011), « infoSAGE n°2 » (2012)

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Le Parc porte la démarche d'élaboration et d'animation du **SAGE Douve-Taute** sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau de celui-ci.
- Le Parc soutient, avec la FREDON, la mise en place de la **charte d'entretien des espaces publics** dans les collectivités du Parc

DONNEES SIG

- Ouvrages hydrauliques

Aperçu des captages et de la qualité des cours d'eau au 01/01/2013

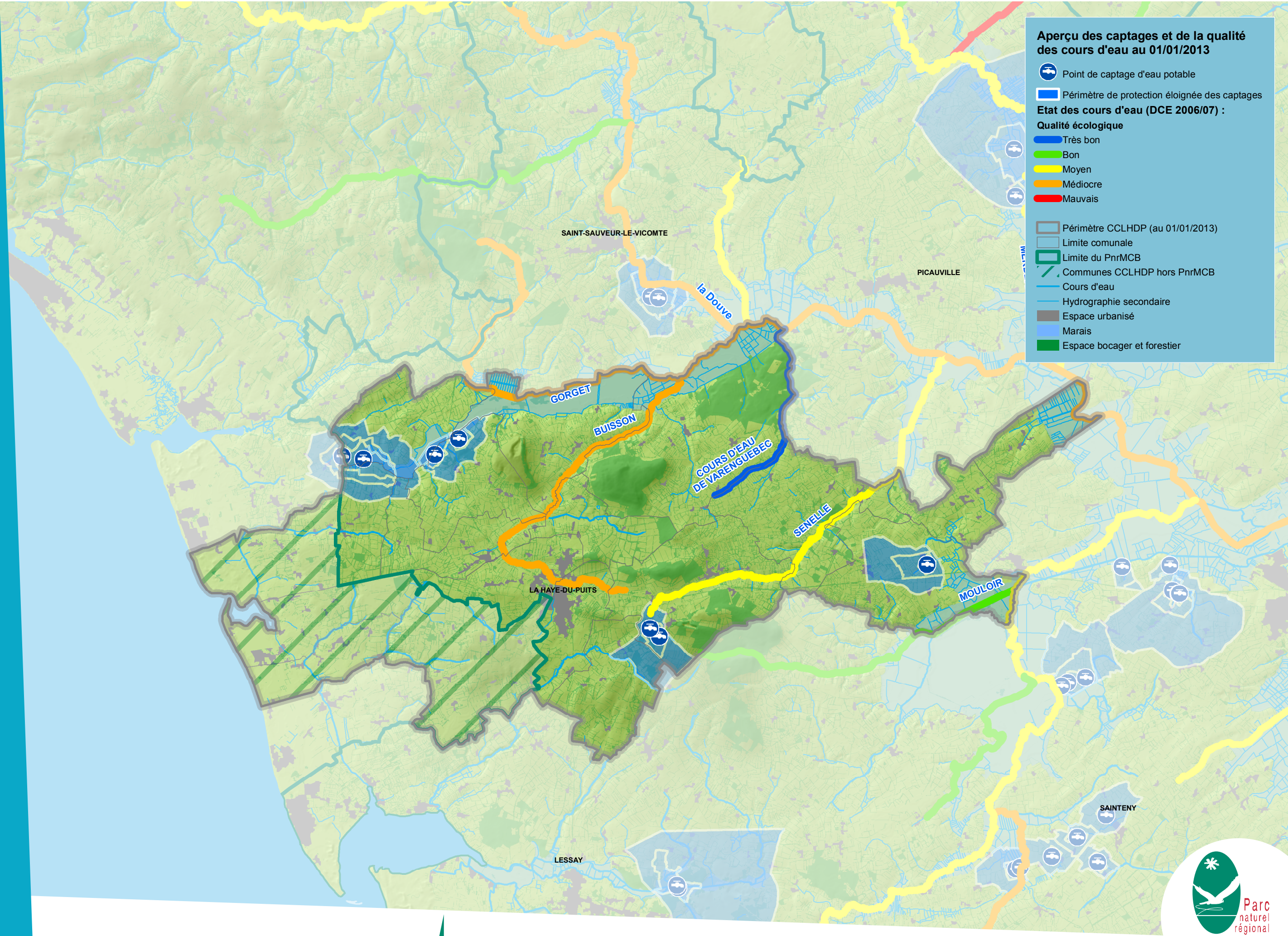
- Point de captage d'eau potable
- Périmètre de protection éloignée des captages

Etat des cours d'eau (DCE 2006/07) :

Qualité écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Périmètre CCLHDP (au 01/01/2013)
- Limite communale
- Limite du PnrMCB
- Communes CCLHDP hors PnrMCB
- Cours d'eau
- Hydrographie secondaire
- Espace urbanisé
- Marais
- Espace bocager et forestier



ORIENTATION 3 : AGIR SUR LES PAYSAGES DE DEMAIN

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Construire des paysages de qualité et fonctionnels (*Mesures 14 et 15*)
- Aménager les transitions entre espace rural et urbanisé (entrées de bourgs, franges urbaines...) (*Mesures 14 et 19*)
- Maîtriser les évolutions des paysages appréhendés depuis les points de découverte (cônes de vue*, points de vue aménagés, traversées de marais...) (*Mesures 14 et 16, plan de Parc*)

INFORMATIONS

En 2010 et 2011, le Parc a réalisé un « Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ». Ses objectifs étaient d'acquérir des connaissances sur les paysages du Parc, d'identifier les enjeux en terme d'avenir et de définir des actions en faveur de ces paysages.

Ce document de référence sur les paysages identifie **8 sous-unités paysagères*** sur le territoire Parc de la communauté de communes :

- Les Monts du Parc : un plateau relativement plat au sein duquel émerge un ensemble de collines gréseuses, un bocage fermé reliant les différents monts, une urbanisation discrète mais des infrastructures marquantes.
- Le bocage entre monts et marais : un bocage fermé (haies denses et continues), un relief creusé par plusieurs vallons, un riche patrimoine bâti (châteaux de Prétot, de Sainte-Suzanne, de Francquetot, le vieux château de Coigny...).
- Le bocage fermé à larges mailles : un bocage fermé, autour du pôle urbain La Haye-du-Puits/Saint-Symphorien-le-Valois, comprenant des îlots de grandes parcelles labourées, un bâti dispersé majoritairement en pierre.
- Le bocage vallonné du Nord : une topographie ondulante, un bocage aéré sur les hauteurs et dense sur les coteaux des vallées, un bâti imposant et en pierre (grès ou schiste).
- Les marais de la vallée du Gorget : un fond de vallée peu large, ouvert et composé majoritairement d'un substrat tourbeux de couleurs sombres, des franges nettes (coteaux pentus, bois et haies très présents...).
- Les marais de la Sèves : un fond de vallée très vaste aux coteaux éloignés, des franges nettes (pentues et/ou boisées), une architecture en grès ou en terre (teintes allant de l'ocre à l'orangé).
- Le couloir de la Douve : un marais vaste et très ouvert, des franges de marais majoritairement nettes (coteaux pentus, haies très présentes...) et urbanisées.
- Le marais isolé du Gorget : des coteaux fortement marqués avec des pentes importantes soulignées par une végétation très abondante, un fond de vallée offrant un paysage très diversifié et très riche.

Les paysages, et plus particulièrement les paysages des monts, peuvent être appréhendés sur le territoire depuis quelques panoramas. Parmi ceux-ci, **trois points de vues ont été aménagés avec l'aide du Parc sur le territoire Parc de la communauté de communes** :

- Le Mont de Derville (Derville) : panorama sur les monts et le pôle urbain La Haye-du-Puits/Saint-Symphorien-le-Valois
- Le Mont Castré (Lithaire) : panorama sur les monts et le bourg de Lithaire
- La réserve naturelle de la Sangsurière (Saint-Sauveur-de-Pierrepont) : panorama sur les marais de la Sangsurière

Ces trois points de vue aménagés disposent chacun d'une table de lecture du paysage.

La RD 900, qui traverse la communauté de communes, offre de belles vues sur les paysages caractéristiques du Parc (marais, monts, bocages...). En particulier à l'approche de la Réserve Naturelle Nationale, en direction de La Haye-du-Puits comme de Saint-Sauveur-le-Vicomte, où les usagers peuvent apercevoir les marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2012)

Publications

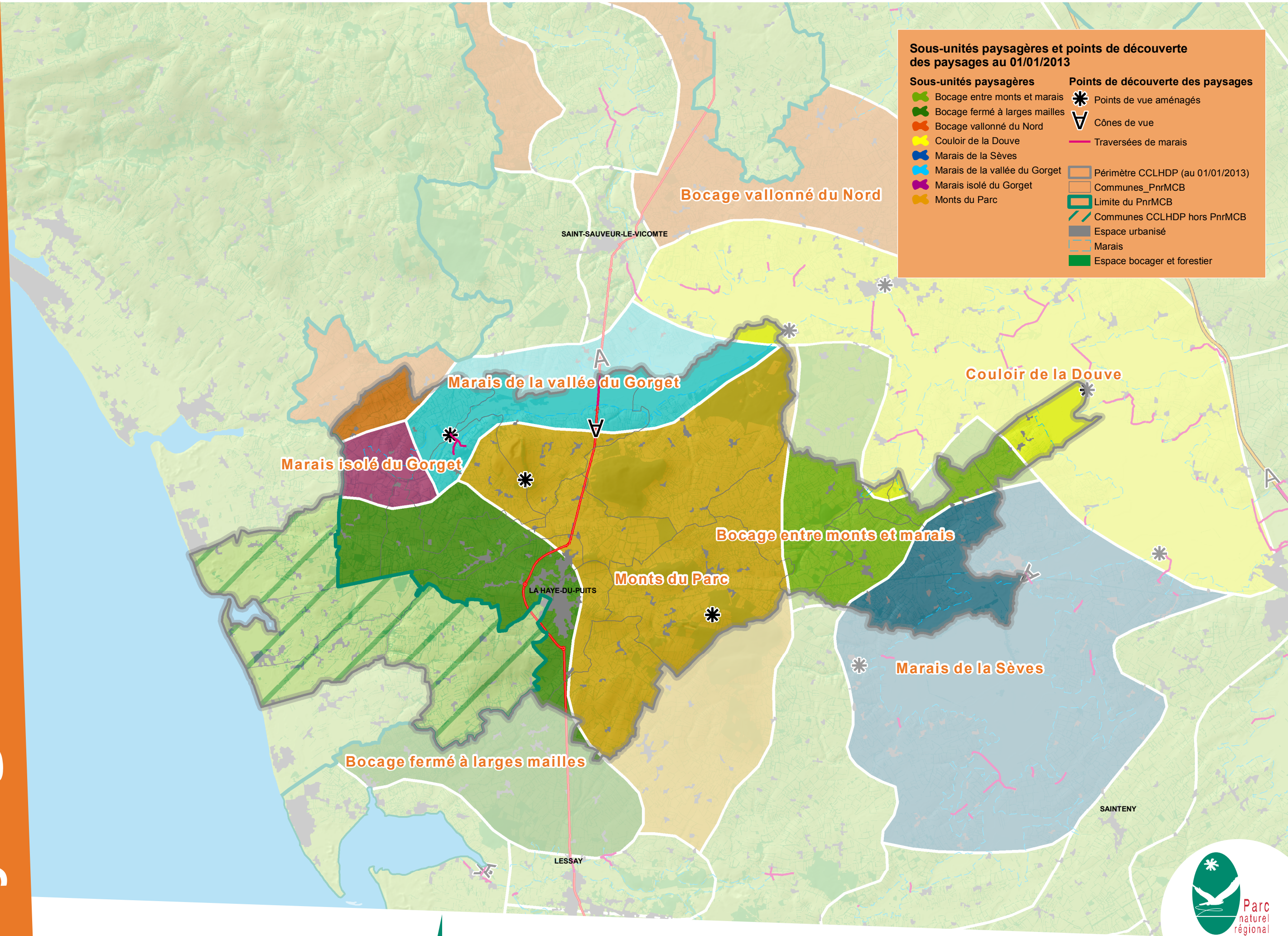
- Feuilles de paysages (2005)
- A fleur de paysages (2004)

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Le Parc a mis en place un **observatoire photographique des paysages** à l'échelle du territoire du Parc, pour étudier l'évolution des paysages.

DONNEES SIG

- Unités et sous-unités paysagères*



ORIENTATION 4 : PROMOUVOIR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Utiliser l'espace de manière économe et équilibrée dans ses affectations (*Mesure 19*)
- Prendre en compte l'activité agricole et plus particulièrement, les exploitations utilisatrices de marais situées sur les franges bocagères* (*Mesure 19*)
- Urbaniser principalement le pôle d'emploi de l'espace rural, les bourgs structurants et leurs communes voisines par le renforcement et l'extension (*Mesure 19*)
- Privilégier la densification des espaces disponibles dans toutes les communes (*Mesure 19*)
- Proposer des principes architecturaux pour réussir les extensions (*Mesures 19 et 22*)
- Promouvoir des projets de territoire répondant aux enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle (*Mesure 19*)
- -Réaliser une évaluation préalable, dans les secteurs destinés à l'urbanisation, au regard des risques pouvant intervenir dans les zones inondables (sécurité des personnes et des biens, incidences sur les milieux naturels...) (*Mesure 19*)

INFORMATIONS

Le pôle de La Haye-du-Puits, comprenant La Haye-du-Puits, Saint-Symphorien-le-Valois et Montgardon, constitue le seul bourg structurant du territoire Parc de la communauté de communes.

Sur le territoire de la communauté de communes de la Haye-du-Puits, l'implantation du bâti vernaculaire se fait généralement de façon à orienter la façade principale du logis au sud, sud-est. Ceci afin de bénéficier du meilleur ensoleillement possible et de soumettre le moins de maçonnerie à l'érosion des vents dominants d'ouest. Qu'ils soient jointifs ou non les bâtiments s'organisent autour d'une cour ou en bord de voirie selon plusieurs types d'implantations : en alignement, en parallèle, en L, en U ou en occupant les quatre côtés pour former une cour fermée. Ce dernier type d'implantation est particulièrement caractéristique des grosses fermes de ce territoire.

Avant le dernier quart du 19^e siècle, marqué par l'arrivée des matériaux industrialisés (briques, ciment, etc.), la ressource du sous-sol local est l'usage quasi exclusif pour bâtir à l'exception des pierres utilisés pour les encadrements de portes ou de baies généralement issues de la région de Valognes. Hormis les églises, toutes édifiées en pierre, les autres édifices, du manoir à la maison du journalier en passant par la ferme, le presbytère ou la maison de bourg, allient donc deux matériaux donnant une tonalité chromatique notable à ce territoire : moellons de grès dit de Doville et terre crue mise en œuvre sous forme de bauge*. La Reconstruction suite aux combats de l'été 1944 viendra accentuer l'usage des matériaux industrialisés et mettra en œuvre des principes constructifs qui la caractérise.

Par ailleurs, deux communes du territoire possèdent un Règlement Local de la Publicité : La Haye-du-Puits (1996) et Saint-Symphorien-le-Valois (1996) et 11 communes du territoire Parc de la communauté de communes se sont engagées avec le Parc dans la démarche de mise en conformité avec la Loi sur la Publicité (qui interdit la publicité sur les territoires de Pnr en l'absence de Règlement Local de Publicité).

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Dans le cadre de sa politique « Accompagnement des PLUi », le Parc soutient techniquement et financièrement les collectivités souhaitant élaborer un PLU intercommunal.
- Le Parc accompagne les communautés de communes volontaires dans l'élaboration de projets territoriaux de Développement Durable (Agenda 21*).
- En partenariat avec les CAUE du Calvados et de la Manche, le Parc accompagne les projets d'éco-lotissements communaux.
- Le Parc accompagne techniquement les communautés de communes volontaires dans des démarches d'inventaire de patrimoine.
- Depuis 1994, le Parc accompagne les communes dans l'application de la Loi sur la Publicité.
- Le Parc soutient le développement d'actions d'appropriation du patrimoine de son territoire.

Urbanisme et infrastructures

Aperçu des espaces urbanisés et des infrastructures de transport au 01/01/2013

Espaces urbanisés

■ Bâtiment + 25 mètres

Infrastructures de transport

■ Nationale (2x2 voies)

■ Nationale

■ Départementale

=== Voie ferré

■ Périmètre CCLHDP (au 01/01/2013)

■ Limite communale

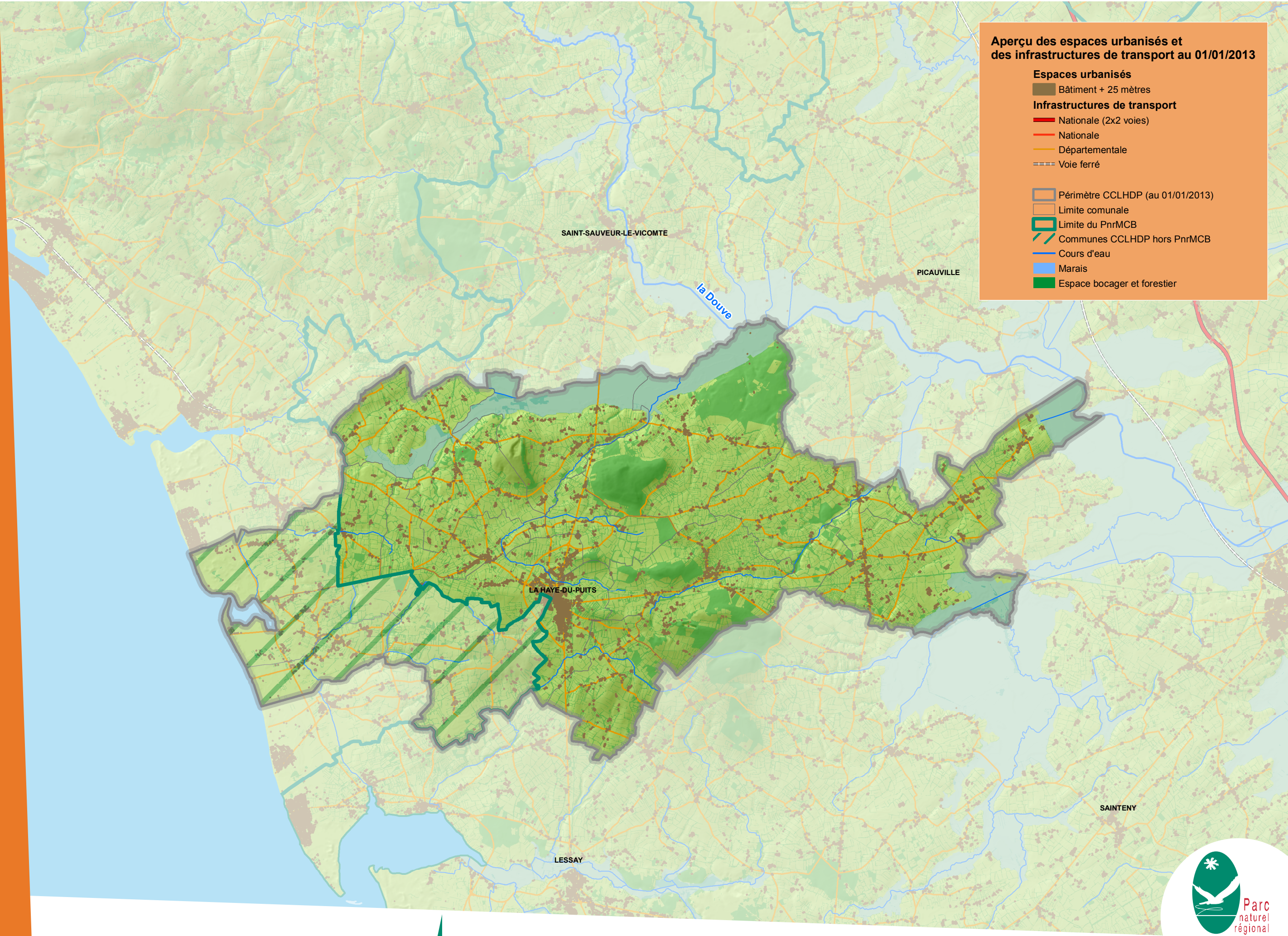
■ Limite du PnrMCB

■ Communes CCLHDP hors PnrMCB

■ Cours d'eau

■ Marais

■ Espace bocager et forestier



ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'HABITAT

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Favoriser l'utilisation d'éco-matériaux* (terre, bois, roseaux...) et la production d'éco-constructions* (Mesures 20 et 22)
- Prendre en compte le patrimoine bâti en bauge* et/ou couvert en chaume* (Mesures 14 et 21)

INFORMATIONS

La **bauge*** (appelée localement **mâsse** ou **mâssé**) est une technique de mise en œuvre de la terre crue. Elle consiste en un mélange de terre, de fibres et d'eau appareillé sans coffrage par levées successives. Si cette technique est très présente dans les marais du Cotentin et du Bessin, son usage sur le territoire Parc de la communauté de communes offre de notables caractéristiques. Les communes à l'ouest de Lithaire présentent une architecture offrant un usage de la terre crue en matériau d'appoint (rehausse des murs, murs de clôture de jardin potager et quelques petites dépendances). Les communes à l'est de Lithaire offrent un usage plus conséquent de cette technique. Ces constructions, pour l'essentiel du 18^e et 19^e siècles, utilisent la bauge* en association au moellon de grès dit de Doville. Les ocres jaunes des terres utilisées offrent une heureuse complémentarité chromatique aux couleurs jaunes et grises du grès dit de Doville. La variété des associations, la qualité des mises en œuvre et les associations de couleurs font de ce **patrimoine terre un facteur marquant de l'identité architecturale du secteur**.

La **rénovation du bâti en bauge*** sur le territoire de la communauté de communes **constitue donc un enjeu important**. En effet, par manque de connaissance technique et des particularités de ce patrimoine, nombres de bâtisses ont été et sont encore dénaturées (enduits ciments sur les façades, modifications des charpentes, doublage de la terre par une maçonnerie de pierre...). Dans le cadre d'une rénovation d'une bâtisse en bauge*, il est important de respecter quelques principes : comprendre le bâtiment (son histoire, son équilibre, ses problèmes...), limiter les modifications, choisir les techniques et matériaux adaptés, s'adjoindre les compétences de professionnels connaissant le matériau et formés aux techniques. Depuis 1993, **11 propriétaires d'édifices en bauge*** sur le territoire Parc de la communauté de communes **ont bénéficié de subventions du Parc pour des travaux de restauration**.

Dans le cadre d'un projet d'éco-construction*, le matériau terre, en complément d'autres matériaux, peut être très intéressant. Ses deux intérêts majeurs, en plus de sa solidité et son entretien aisé, sont ses qualités de régulation de l'hygrothermie (la terre régule l'humidité de l'air ambiant) et son inertie (elle emmagasine la chaleur et la restitue une dizaine d'heures après). La terre crue peut être mise en œuvre dans les nouvelles constructions selon plusieurs techniques : en mur porteur selon les techniques de bauge* ou du pisé (terre compactée dans des coffrages), ou en second œuvre sous forme de cloison en brique, d'isolation ou de remplissage d'ossature en terre allégée avec de la paille ou des copeaux de bois, ou encore sous forme de finition en enduits ou peintures. **Sur le territoire Parc de la communauté de communes, un projet de construction va utiliser le matériau terre : le pôle de santé libéral et ambulatoire de La Haye-du-Puits (mur non porteur en pisé).**

Pour mener à bien les projets locaux d'éco-constructions* utilisant la terre crue ou de rénovation de bâtiments en bauge*, plusieurs entreprises du territoire ou à proximité ont été formées aux techniques.

La paille et la terre constituent les deux éco-matériaux* disponibles en quantité importante, sur le territoire de la communauté de communes.

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Depuis 1994, le Parc a mis en place le « **Fonds de sauvegarde terre et chaume*** » qui soutient les propriétaires particuliers et les communes, ayant un bâti en terre et/ou couvert en chaume*, dans leurs travaux de rénovation ou de constructions neuves en terre crue
- Régulièrement, le Parc organise des **formations sur l'éco-construction* et la rénovation du patrimoine bâti en terre**, auprès des artisans, des futurs artisans, des particuliers...
- Le Parc a mis en place, avec le soutien de la Fondation de France, un dispositif expérimental appelé « **EnerTerre** ». Cette expérimentation tente de lutter contre la précarité énergétique en organisant des chantiers participatifs de rénovation de maisons en terre.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Inventaire du patrimoine en bauge* sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2009)

Publications

- Architectures en terre, marais du Cotentin et du Bessin (2009)
- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Terres de bâtisseurs » (2010)
- Collection CONSEIL du Parc : « Restaurer son bâti en terre » (2010)

DONNEES SIG

- Patrimoine bâti en bauge* (en construction)

CARTE PATRIMOINE BÂTI EN BAUGE

(En cours de réalisation)

ORIENTATION 6 : STIMULER LES FILIÈRES ET LES INITIATIVES LOCALES
ORIENTATION 7 : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE AUTOUR DES LOISIRS DE NATURE ET DE LA DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Favoriser le maintien des spécificités de l'agriculture du territoire (lait, herbe...) et le développement des filières courtes et des signes de qualité (AOC, AB...) (*Mesure 23*)
- Renforcer l'offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines (*Mesures 29 et 30*)

INFORMATIONS

Sur le territoire Parc de la communauté de communes, **l'offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines est diversifiée.** Le territoire dispose d'un office de tourisme communautaire.

Offre « Parc »

- La Maison du Parc (Saint-Côme-du-Mont, à 10km de la communauté de communes) : informations touristiques, films documentaires, expositions temporaires, visites guidées, animations, observation des oiseaux, découverte des marais...
- 1 site de découverte (point de vue équipé d'une table de lecture du paysage) : « La réserve naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie » à Saint-Sauveur-de-Pierrepont
- 2 sentiers d'interprétation (petite randonnée jalonnée de stations sur le patrimoine) : « Le Mont de Doville » (3km – 1h30) à Doville et « Le Mont Castre » (2km – 1h) à Lithaire
- 1 parcours de pêche : le parcours n°2 (du Guide de pêche du Parc)

Promenades et randonnées

Le territoire de la communauté de communes comprend **200 km de linéaires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, dont 61 km de chemins ruraux.**

- Boucles locales : 8 circuits de randonnée répertoriés dans le topoguide de la communauté de communes « 8 balades autour de La Haye-du-Puits et du Bauplois » dont 3 repris dans le topoguide du Parc « Les plus belles balades des Marais du Cotentin et du Bessin », 2 véloroutes répertoriées dans le topoguide « La Manche à vélo » ...
- Grands itinéraires : le GR223 « Tour du Cotentin », le chemin des douaniers, les chemins du Mont-Saint-Michel...

Activités nautiques

- Location de barques : « Base de loisirs du Mont Castre » (Lithaire)

Activités de pleine nature

- Balades en compagnie des ânes : Centre de tourisme « Les Chevaux et Ânes des Mares » (Bolleville)
- Activités équestres : Centre de tourisme équestre « Les Chevaux et Ânes des Mares » (Bolleville), Base équestre « La Tribu des Essieux » (Doville), « Les écuries de Patt » (Saint-Symphorien-le-Valois)

Patrimoine et lieux de visite

- Espaces naturels protégés : Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie (Doville)
- Parcs et jardins : Jardin de l'atelier de poterie « Au grès du temps » (Lithaire)

Saveurs et savoir-faire

- Artisanat d'Art : Atelier « Au grès du temps » (Lithaire)
- Saveurs du terroir : GAEC du Promenoir (produits cidricoles-Coigny)

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Panneaux Relais d'Information Service

Publications

- Carte de visite 2013-2014 (2013)
- Des marais entre deux mers (2013)
- Brochure « Maison du Parc » (2013)
- Collection DECOUVERTE du Parc : « Où voir la terre ? » (2010), « Où voir la nature ? » (2012), « Where to watch our wildlife » (2012)
- Guide de pêche (2004)
- Fiches randonnées (2012)

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

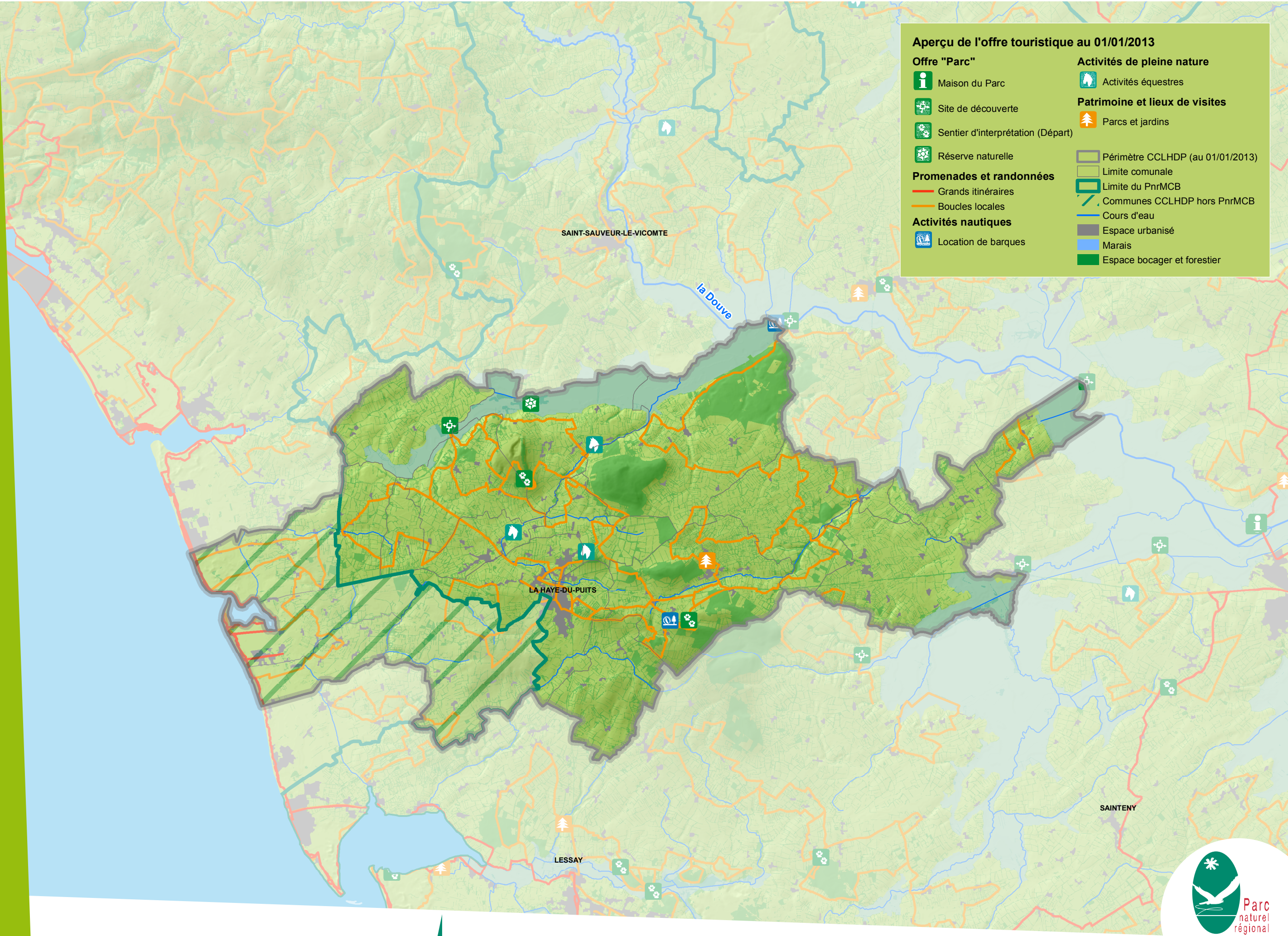
- Depuis 1991 et dans le cadre de sa politique « **Valorisation du patrimoine** », le Parc accompagne les collectivités souhaitant créer ou rénover un projet d'interprétation.
- Le Parc apporte un appui technique aux collectivités désirant élaborer ou réviser un **topoguide de randonnée**.
- Le Parc met en place des **panneaux Relais d'Information Service** (R.I.S.) dans les communes.

DONNEES SIG

- Offre Parc
- Sentiers d'interprétation
- Tourisme

Aperçu de l'offre touristique au 01/01/2013

Offre "Parc"	Activités de pleine nature
Maison du Parc	Activités équestres
Site de découverte	Patrimoine et lieux de visites
Sentier d'interprétation (Départ)	Parcs et jardins
Réserve naturelle	Périmètre CCLHDP (au 01/01/2013)
Promenades et randonnées	Limite communale
Grands itinéraires	Limite du PnrMCB
Boucles locales	Communes CCLHDP hors PnrMCB
Activités nautiques	Cours d'eau
Location de barques	Espace urbanisé
	Marais
	Espace bocager et forestier



ORIENTATION 8 : INTÉGRER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LES PRATIQUES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES
ORIENTATION 9 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES LOCALES RENOUVELABLES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Répondre aux préoccupations environnementales (économie d'énergie, gestion de l'eau et des déchets, éco-conception et éco-matériaux*...) (*Mesures 19 et 33*)
- Favoriser le développement des énergies renouvelables* locales (bois, éolien, solaire, méthanisation...) (*Mesures 34, 35 et 36*)

INFORMATIONS

Face aux enjeux environnementaux et aux risques du réchauffement climatique, le Parc, comme d'autres collectivités couvrant le territoire de la communauté de communes, s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Énergie Territorial* (validé en 2010 et reconnu à l'échelle régional). Par la mise en œuvre de son programme d'actions, le Parc a l'ambition de contribuer à **diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2050**, par rapport aux émissions de 1990. La réalisation de cet objectif permettra d'atteindre à l'échelle du Parc un niveau d'émission de 75 kteq CO₂/an en 2050 (soit 7 kteq CO₂/an à l'échelle de la communauté de communes) contre 290 kteq CO₂/an en 2005 (soit 27 kteq CO₂/an à l'échelle de la communauté de communes).

Sur un territoire rural et agricole comme celui de la communauté de communes, les **principales actions pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre** sont les suivantes : faciliter les économies d'énergie dans l'habitat, limiter les déplacements en voiture, favoriser le développement des déplacements doux, développer l'utilisation des énergies renouvelables* et limiter l'étalement urbain.

La communauté de communes dispose de sources d'énergie renouvelables* diversifiées. Du fait du caractère bocager du territoire, le bois (issu principalement de l'entretien des haies) et le biogaz (issu des matières organiques fermentescibles) constituent les deux potentiels énergétiques renouvelables les plus importants localement. Une **chaudière bois collective** est en service sur le territoire (collège de La-Haye-du-Puits) et une seconde va bientôt l'être (futur pôle de santé libéral et ambulatoire de La-Haye-du-Puits).

Dans un objectif de gestion et de restauration du bocage, plusieurs programmes de replantation ont été menés de 1997 à 2007 par le Parc (**50 km de haies plantés/restaurés**, 15 000 plants, 20 exploitations agricoles concernées). Depuis 2007, **1 Plan de Gestion du Bocage a été élaboré** pour continuer de mettre en œuvre une gestion raisonnée et durable de la ressource en bois.

La communauté de communes se situe également dans une zone très favorable pour l'exploitation du gisement éolien et favorable à l'exploitation des ressources solaires. En 2005, une étude d'identification des sites envisageables pour le développement raisonné de l'éolien a été menée sur la communauté de communes, avec l'appui du Parc.

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Depuis 2007, le Parc anime une politique « **Plans de Gestion du Bocage** » qui soutient les agriculteurs souhaitant replanter des haies ou entretenir le bocage, avec des pratiques durables.
- Le Parc accompagne les bourgs structurants du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre de **Schémas de déplacements doux**.
- Le Parc apporte un premier conseil aux collectivités et aux acteurs du secteur tertiaire pour l'**amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**.
- Au travers d'une « **convention climat** », le Parc propose aux communauté de communes de s'engager en faveur des économies d'énergie et du climat.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Plan Climat Énergie Territorial du Parc* (2010)
- Production d'énergies renouvelables* et efficacité énergétique sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2012)
- Fiche Énergie-Climat PNR Marais du Cotentin et du Bessin (2006)

Publications

- Fiches techniques : Performance environnementale dans les entreprises touristiques (2010)
- Les essenc'ielles (2006)
- Développement raisonné de l'éolien (2006)

DONNEES SIG

- Chaudières bois collectives (en construction)
- PGB et programmes de replantation (en construction)
- Bocage (en construction)

CARTE FILIERE BOIS ENERGIE (En cours de réalisation)

PLAN DE PARC

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préserver ou restaurer les caractéristiques et les fonctionnalités écologiques des marais (*Plan de Parc*)
- Conserver le caractère ouvert des marais (*Mesures 3 et 14, Plan de Parc*)
- Préserver les caractéristiques paysagères actuelles des monts (*Mesure 14, Plan de Parc*)
- Préserver les caractéristiques écologiques et paysagères des landes (*Mesure 14, Plan de Parc*)
- Maintenir les caractéristiques et les fonctionnalités des franges bocagères des marais* (haies, ouvertures visuelles, sièges d'exploitation...) (*Mesures 14 et 19, Plan de Parc*)
- Maintenir les qualités paysagères et environnementales des bocages (*Mesures 14, 15 et 19, Plan de Parc*)

INFORMATIONS

Sur le territoire Parc de la communauté de communes, on retrouve **trois espaces de marais** : les marais de la vallée du Gorget (Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Denville et Varengebec), les marais de la Douve (Houtteville) et les marais de la Sèves (Saint-Jores). Ces marais font partie de ce qu'on appelle « Les marais du Cotentin et du Bessin ». Identifiés en ZNIEFF, au titre des directives oiseaux et habitats et de la convention RAMSAR, les marais du Cotentin et du Bessin constituent une des plus importantes zones humides de l'Ouest de la France et est reconnue mondialement pour sa biodiversité*.

Les marais sur le territoire Parc de la communauté de communes, et en particulier les marais des vallées du Gorget et de la Douve, présentent **une haute valeur écologique**, en raison de l'avifaune migratrice qui y séjourne et de la diversité des espèces animales et végétales. La plupart des marais du territoire possède **un caractère ouvert affirmé**. Le maintien des caractéristiques paysagères et environnementales des marais est étroitement lié au maintien des pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage...) dans ces espaces.

Particularité du territoire Parc de la communauté de communes, **plusieurs monts émergent du bocage** (le Mont de Denville, le Mont Etenclin, le Mont Sainte-Catherine, le Mont du bois de la Poterie et le Mont Castre). Ces collines gréseuses sont pour la plupart boisées, en dehors du Mont de Denville. Ces points culminants sont visibles de loin et offrent des vues remarquables sur le bocage.

Le **principal espace de landes** sur le territoire Parc de la communauté de communes est situé sur le **Mont de Denville**. Des landes sont également présentes à proximité du bois de Limors, du Mont Etenclin et du Mont Castre. Les landes du Mont de Denville et celles à proximité du Mont Etenclin constituent des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1. Le maintien du caractère ouvert est un des principaux enjeux sur ces espaces.

Les **franges bocagères des marais*** (espaces d'une extrême sensibilité) **sont majoritairement nettes** sur le territoire Parc de la communauté de communes :





- Franges de la vallée du Gorget : coteaux pentus (voir très pentus), bocage dense et plusieurs boisements en bordure de marais
- Franges de la vallée de la Douve (Houtteville) : coteaux pentus
- Franges des marais de la Sèves (Saint-Jores) : coteaux assez pentus, bocage relativement dense en bordure des marais

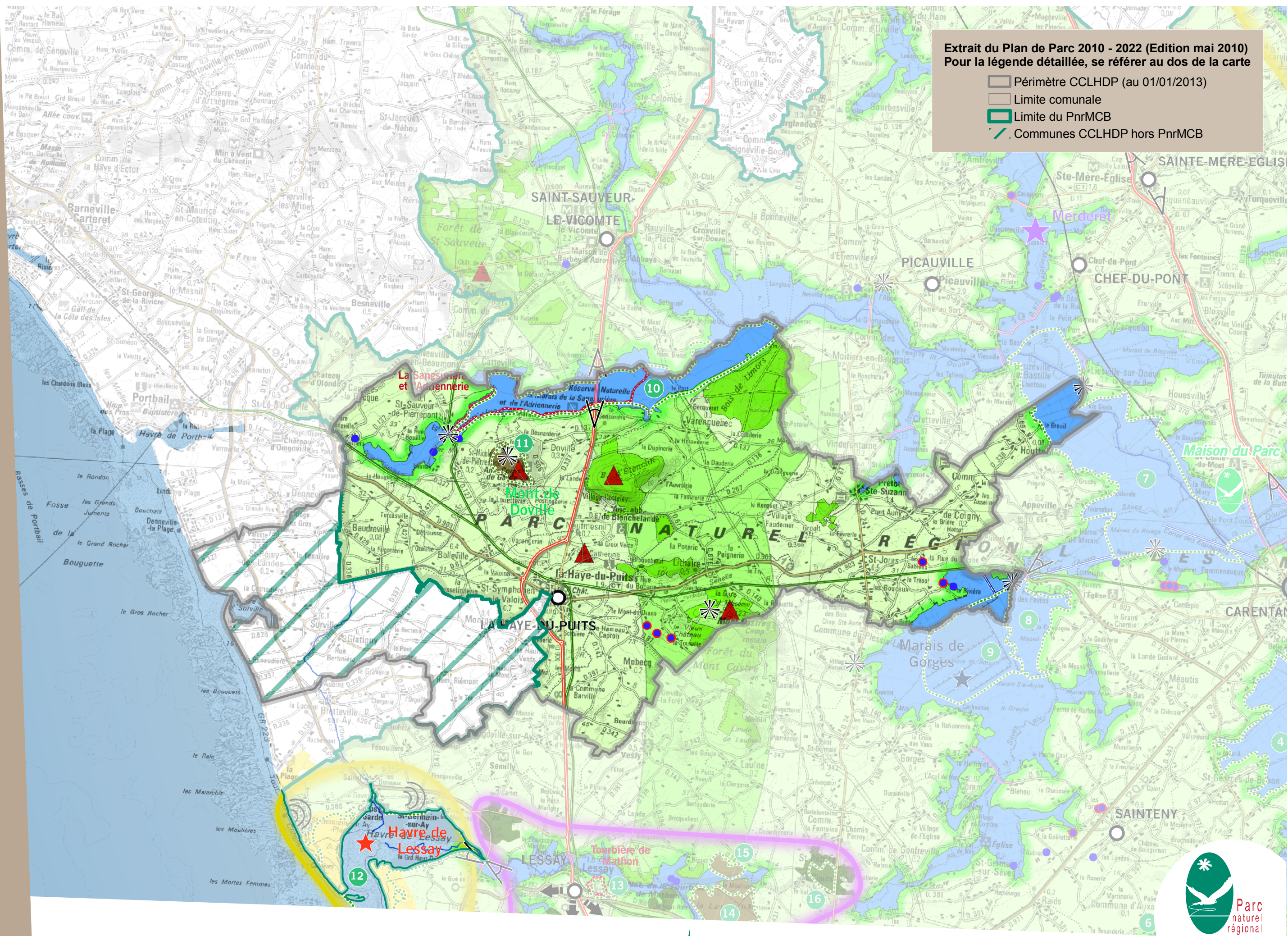
Le bocage sur la communauté de communes est, dans l'ensemble, **bien préservé**. On peut néanmoins distinguer, sur le territoire Parc de la communauté de communes, deux types de bocage :

- Le bocage du centre du territoire (Lithaire, Varengebec, Prétot-Sainte-Suzanne) : bocage très fermé à petites mailles, avec une proportion relativement importante de prairies. Essences dominantes : Chêne et frêne (à noter une présence remarquable du houx).
- Le bocage des parties Est et Ouest du territoire : bocage fermé, avec une proportion à peu près équivalente de cultures et de prairies. Essences dominantes : Chêne et frêne.

Extrait du Plan de Parc

Extrait du Plan de Parc 2010 - 2022 (Edition mai 2010)
Pour la légende détaillée, se référer au dos de la carte

-  Périmètre CCLHDP (au 01/01/2013)
-  Limite comunale
-  Limite du PnrMCB
-  Communes CCLHDP hors PnrMCB



Gérer et Préserver		
Espaces à forts intérêts écologiques et paysagers		
 ZIEM : Zone d'Intérêt Ecologique Mojeur	Pôles de biodiversité exceptionnels, coeurs de nature, au sein des zones classées (Natura 2000, Ramsar, ...). – Accompagner la mise en oeuvre de plans de gestion et/ou de mesures réglementaires de protection.	p. 114
 Marais	Zones humides présentant une biodiversité extrêmement riche et un paysage ouvert. – Maintenir et conforter les pratiques agricoles, concilier les différents usages et assurer une gestion optimale des niveaux d'eau, ...	p. 116
 Monts	Uniques points culminants, visibles de loin et offrant des vues sur le Parc. – Restaurer l'ouverture des monts non boisés et mettre en oeuvre des pratiques sylvicoles durables sur les monts boisés.	p. 117
 Landes ouvertes	Mosaïques de milieux ouverts et fermés, riches en biodiversité et aux ambiances particulières.	p. 118
 Landes boisées	– Maintenir des pratiques d'entretien dans les zones ouvertes, restaurer les secteurs enrichis et développer des pratiques sylvicoles durables pour les parties boisées.	
Espaces à intérêts écologiques et paysagers		
 Franges bocagères des marais	Transition entre deux milieux : les marais et le bocage, ces zones sont perceptibles et offrent des vues remarquables sur les marais. – Maîtriser le développement de l'urbanisation et des aménagements, favoriser le maintien des exploitations agricoles et de la trame bocagère.	p. 119
 Bocages	Zone présentant d'importants maillages de haies, constituant une forêt linéaire et des corridors écologiques. – Maintenir une trame bocagère, restaurer la qualité des haies et les valoriser dans une filière énergétique.	p. 122
Continuités écologiques		
 Ensemble de massifs boisés	Zones dans lesquelles les structures végétales continues (réseaux de fossés et de haies, ensembles de prairies et de boisements) permettent aux espèces d'évoluer. – Intégrer le maintien de ces éléments structurants dans les aménagements, dans les projets d'urbanisme et dans les pratiques d'entretien de l'espace.	p. 122
 Marais		
Zones de prélèvement d'eau		
 Captages d'eau souterraine	Zones identifiées comme prioritaires pour l'alimentation en eau potable dans un territoire où la ressource en eau est reconnue d'intérêt majeur à l'échelle régionale.	p. 123
 BAC prioritaires	– Conduire des actions favorables au maintien de la ressource en eau et de sa qualité, prenant en compte les interactions entre la zone humide et les eaux souterraines.	
Impulser et Accompagner un éco-développement		
<i>Sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les zones à enjeux spécifiques</i>		
Zones de développement touristique et résidentiel		
 Littoraux	Zones où les milieux naturels de grandes richesses sont imbriqués, attractives pour le développement touristique et l'habitat résidentiel (🏡). – Maîtriser et accompagner le développement urbain, notamment dans les secteurs les plus convoités, en intégrant les enjeux environnementaux et paysagers, et à long termes, les changements climatiques. – Mettre en valeur les milieux naturels et les paysages dans les aménagements.	p. 124
Zone de développement économique et urbain dans un espace contraint		
 Secteur de Lessay	Zone de développement économique et urbain (➡) entourée d'espaces à fortes valeurs écologiques et paysagères. – Intégrer les préoccupations de corridors écologiques et de qualité environnementale dans les projets.	p. 126
Zone de forte homogénéité et qualité architecturale		
 Communes de la Vallée de l'Aure	Communes ou parties de communes où la qualité des ensembles architecturaux est particulièrement intéressante, encore peu touchées par le développement urbain. – Intégrer des recommandations architecturales et de formes urbaines adaptées aux caractéristiques de ce secteur dans les projets d'extension du bâti.	p. 127
Zone de fort potentiel de développement urbain et économique futur		
 Nouvel axe RN 174	Zone où l'ouverture de cet axe va générer un développement nouveau, une barrière écologique et un impact paysager. – Mettre en oeuvre des projets d'aménagements cohérents, prenant en compte les sensibilités et les qualités environnementales et paysagères.	p. 127

Aménager et Découvrir		
 Cônes de vue	Le long des routes, ils offrent la possibilité de découvrir les paysages du Parc.	p. 128
 Points de vue aménagés	Aménagés par le Parc, ces points de vue offrent des panoramas de qualité sur les paysages du territoire.	p. 128
 Traversées de marais	Elles apportent aux utilisateurs de ces routes un cadre privilégié de découverte des paysages de marais.	p. 129
 Voies vertes	Réservées à la circulation non motorisée, elles rendent l'offre de randonnée du Parc dense et de qualité.	p. 129

 Périmètre d'étude 2008 du Parc naturel régional (154 communes) (Périmètre définitif : 150 communes adhérentes)	 Pôle d'emploi de l'espace rural	 Maison du Parc
 Bourg structurant	 Dune	 Massif boisé
 Influence des pôles urbains voisins	 Réserve Naturelle Nationale	 Carrière de tourbe en voie de réhabilitation (plan d'eau)
 Voie SNCF	 Site particulier pour leurs caractéristiques géomorphologiques...	 Site remarquable pour leur patrimoine naturel, paysager et historique : Opération Grand Site « Normandie 44 »
 Route principale		
 Route secondaire		
 RN 174 en construction		
 Canal		
 Cours d'eau		

C P N R des Marais du Cotentin et du Bessin - Dépôt légal à parution : mai 2010 - Tirage : 500 ex.

Autorisation de reproduction n° 4307047

Sources : Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin - Cartes issues des fichiers © BD topo ©IGN Paris - Fond IGN Scan 100 000°

Copie et reproduction interdites

ANNEXES

Glossaire

Bibliographie

Documents disponibles sur le serveur FTP

Données SIG disponibles sur le serveur FTP

Glossaire

Agenda 21

Document pratique et opérationnel, programme concret d'actions, destiné à renforcer la prise en compte du développement durable sur un territoire. Il doit traduire une volonté politique et être élaboré avec les acteurs locaux.

Bauge

Technique de mise en œuvre de la terre crue. Elle consiste en un mélange de terre, de fibres et d'eau appareillé sans coffrage par levées successives.

Biodiversité

Diversité naturelle des organismes vivants (écosystèmes, espèces, gènes...).

Chaume

Mode de couverture utilisant des fibres végétales (pailles de blé, tiges de roseaux...).

Cône de vue

Espace visible depuis un point donné.

Continuité écologique

Ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Ils sont constitués des réservoirs de biodiversité (espaces de biodiversité* remarquable, dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et des corridors écologiques (axes de communication biologiques entre les réservoirs de biodiversité*).

Eco-construction

Création, restauration, rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment en lui permettant de respecter au mieux l'environnement tout au long de son cycle de vie (depuis son édification jusqu'à sa démolition).

Eco-matériau

Matériau de construction qui répond aux critères techniques habituellement exigés des matériaux de construction, mais aussi à des critères socio-environnementaux, tout au long de son cycle de vie.

Energies renouvelables

Énergies produites par différents processus naturels (rayonnement solaire, vent, bois...) et se renouvelant assez rapidement pour être considérées comme inépuisables à l'échelle de temps humaine.

Franges bocagères des marais

Espace de transition entre le bas pays (marais) et le haut pays (bocage).

Plan Climat Énergie Territorial

Projet de développement durable qui vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire aux effets inéluctables de ce changement climatique.

Sites Natura 2000

Sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Traversées de marais

Routes franchissant les marais.

Unités paysagères

Portion de territoire présentant des caractères de paysage homogènes.

Zones d'Intérêt Écologique Majeur

Pôles de biodiversité* exceptionnels identifiés par le Parc.

Bibliographie

Ouvrages

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Charte 2010-2022*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2010.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Atlas cartographique*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2007.

Biotope, *Approche intercommunale des Trames Vertes et Bleues et de la nature ordinaire dans les espaces publics communaux*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2012.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *État des lieux et éléments de diagnostic du SAGE Douve-Taute*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2010.

CERESA, *Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2012.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Plan Climat Énergie Territorial du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2010.

Sites internet

www.parc-naturels-regionaux.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

www.eau-seine-normandie.fr

www.environnement-sante-manche.org

www.geoportail.gouv.fr

Documents disponibles sur le serveur FTP

Charte du Parc

- Charte 2010-2022, PnrMCB (2010)
- Plan de Parc – Charte 2010-2022, PnrMCB (2010)
- Charte 2010-2022 surlignée, PnrMCB (2012)
- Atlas cartographique, PnrMCB (2007)

Biodiversité

- Document d'objectif du Site Natura 2000* Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Annexes scientifiques du Site Natura 2000* Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Document d'objectif du Site Natura 2000* Directive Oiseaux « Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Annexes scientifiques du Site Natura 2000* Directive Oiseaux « Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Atlas cartographique des sites Natura 2000* Directives Habitats et Oiseaux « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » PnrMCB (2010)
- Plan de gestion 2011-2015 de la Réserve Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie, PnrMCB/DREAL de Basse-Normandie (2011)
- Rapport sur les continuités écologiques de l'Approche intercommunale des Trames Vertes et Bleues et de la nature ordinaire dans les espaces publics communaux, PnrMCB (2012)
- Atlas cartographique de l'Approche intercommunale des Trames Vertes et Bleues et de la nature ordinaire dans les espaces publics communaux, PnrMCB (2012)
- Rapport sur la nature ordinaire de l'Approche intercommunale des Trames Vertes et Bleues et de la nature ordinaire dans les espaces publics communaux, PnrMCB (2012)

Eau

- État des lieux et éléments de diagnostic du SAGE Douve-Taute, PnrMCB (2010)
- Synthèse de l'état des lieux du SAGE Douve-Taute, PnrMCB (2010)

Paysage

- Parties 1 et 2 du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Partie 3 (unités paysagères*) du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Partie 4 (évolutions et enjeux) du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)

Panneaux Relais d'Information Service

- Plan de secteur « Le Bauplois, Cotentin des Sortilèges », PnrMCB (2008)
- Plans communaux : Baudreville (2008), Bolleville (2010), Derville (2010), Glatiny (2010), Houtteville (2012), Lithaire (2012), Mobecq (2008), Montgardon (2010), Prétot-Sainte-Suzanne (2009), Saint-Nicolas-de-Pierrepont (2010), Saint-Jores (2013), Saint-Sauveur-de-Pierrepont (2012) et Surville (2010)

Énergie-Climat

- Plan Climat Énergie Territorial* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Synthèse du Plan Climat Énergie Territorial* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Programme d'actions du Plan Climat Énergie Territorial* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Production d'énergies renouvelables* et efficacité énergétique sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Observatoire Bas-Normand de l'Énergie et du Climat (2012)
- Fiche Énergie-Climat PNR Marais du Cotentin et du Bessin, Explicit (2006)

Données SIG disponibles sur le serveur FTP

Informations valables pour toutes les données :

- Système de coordonnées projetées : RGF93_Lambert93
- Format : SHAPE
- Modalité de mise à disposition des données : signature et respect de l'acte d'engagement "Conditions d'utilisation d'un répertoire numérique de données géographiques extrait du Système d'Information Géographique du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin"

Données de cadrage

Information valable pour les données de cadrage :

- Toutes les données ne sont pas disponibles sur le serveur FTP du Parc, mais elles peuvent être fournies sur simple demande au Parc.

Nom de la donnée	Auteur/propriétaire	Territoires/Années
SCAN 25® topographique	IGN/IGN	Calvados et Manche (2000, 2003, 2009)
SCAN 100®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2000, 2003, 2007)
BD TOPO®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2006, 2011)
BD CARTO®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2002)
BD ORTHO®	IGN/IGN	Calvados (2005, 2009), Manche (2007, 2010)
BD ORTHO® Historique	IGN/IGN	Manche (1947)
BD CARTHAGE®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2005, 2011)
CG Ortho®	CG 14 et 50/CG 14 et 50	Calvados (2001, 2006), Manche (2002, 2007)
BD CORINE Land Cover®	IFEN/IFEN	Calvados et Manche (2000, 2006)
BD Tache Urbaine®	DREAL Basse-Normandie/DREAL Basse-Normandie	Basse-Normandie (2002)

Données thématiques

Informations valables pour toutes les données thématiques :

- Champs de base : superficie, périmètre, coordonnées du centroïde en X, Y en Lambert93
- Type de données : les données thématiques sont des données d'études. Elles ne peuvent être considérées comme exhaustives et doivent faire l'objet de vérifications avant d'être utilisées.

Nom de la donnée (Nom du fichier)	Auteur/Propriétaire	Territoire/ Année	Description sommaire	Principaux champs
Zones d'intérêt Écologique Majeur (ziem_08)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2008	Périmètres des Zones d'Intérêt Écologique Majeur identifiées dans la Charte 2010-2022 du Parc	Numéro, Nom
Colonies de chauves-souris (chiro_batiment_temp)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2008	Colonies de chauve-souris inventoriées dans les bâtiments publics dans le cadre de plusieurs stages	
Haies (combi_haie_complt_zone arb_etendu)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Haies issues de la BD TOPO 2006 et enrichies par photo-interprétation de l'orthophoto (BD ORTHO 2007)	
Réservoirs de biodiversité (tvb_lhdp_st_reservoir_bi odiversite_aquatique, ...bois, ...humide, ...landes, ...littoral)	Biotope/PnrMCB	Cdc LHDP- Cdc ST/ 2012	Réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre d'une approche intercommunale des continuités écologiques, réalisée par le bureau d'études Biotope pour le compte du Parc	Numéro, Types de milieux naturels, Réservoir

Nom de la donnée (Nom du fichier)	Auteur/Propriétaire	Territoires/ Année	Description sommaire	Principaux champs
Occupation du sol (tvb_lhdp_st_occsol)	Biotope/PnrMCB	Cdc LHDP- Cdc ST/ 2012	Occupation du sol obtenue par photo-interprétation et croisement de nombreuses informations (BD TOPO, déclaration PAC, données naturalistes...)	Numéro, Libellé, Source
Ouvrages hydrauliques (ouvrage_hydr_09)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Ouvrages hydrauliques inventoriés dans le cadre de différentes études	Commune, Gestionnaire, Nom, Type, Propriétaire
Unités paysagères et sous-unités paysagères (up_ceresa_mcb)	CERESA/PnrMCB	PnrMCB/ 2011	Périmètres des sous-unités paysagères identifiées dans le document de référence sur les paysages du Parc	Numéro, Nom unité, Nom sous-unité
Patrimoine bâti en bauge (en construction)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Édifices en bauge étudiés lors de l'inventaire thématique "bauge" mené entre 2004 et 2009 sur le Parc des Marais	<i>En construction</i>
Offre Parc (poi_touristique_10)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2012	Points d'intérêt touristiques (sites de découverte, sentiers d'interprétation, points de vue...) aménagés avec l'aide du Parc et valorisés par le Parc dans sa carte de visite 2013-2014	Commune, Nom, Type
Sentiers d'interprétation (pnrpcb_sentier_d'interprétation_2013.shp)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Itinéraires des sentiers d'interprétation situés sur le territoire du Parc	Commune, Nom, Typologie
Tourisme (bd_tourisme_2012)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2012	Lieux pratiques pour séjourner sur le Parc (restaurants, location de voiture, gîtes et meublés, musées...) valorisés par le Parc sur son site internet	Commune, Nom, Type (Edition)
Chaudières bois collectives (en construction)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Chaudières bois collectives et industrielles (copeaux, granulés, bûches) en service ou en projet sur le territoire du Parc	<i>En construction</i>
PGB et programmes de replantation (en construction)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Haies ayant été plantées ou restaurées dans le cadre des programmes de replantation menés par le Parc entre 1997 et 2007 ou dans le cadre d'un Plan de Gestion du Bocage	<i>En construction</i>
Bocage (en construction)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Haies inventoriées par photo-interprétation de l'orthophoto	<i>En construction</i>